

étudiant l'incidence du développement économique et social sur l'environnement international et ce, jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Si nous voulons que le système onusien puisse traiter de façon efficace l'ensemble des questions d'actualité, nous, les États membres, devons nous en tenir aux règles de base du système. Le caractère universel du système reste essentiel à sa viabilité. Comme il est mentionné à l'Article 4 de la Charte, peuvent devenir membres des Nations Unies tous États pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte. Cette description s'applique certainement à la République de Corée qui, dans sa réaction à la tragédie du 1er septembre et dans ses autres actions, a nettement prouvé sa responsabilité et son désir de paix.

Une autre obligation posée par l'appartenance à l'ONU réside dans le fait que les États membres doivent payer leur quote-part des budgets de l'Organisation et résister à la tentation de refuser de payer leur part de certaines composantes de ces budgets. Agir autrement reviendrait à miner le système.

Monsieur le Président, nombre de chefs d'État et de gouvernement, dont le Premier ministre du Canada, procèdent cette semaine à des consultations, ici même à New York. C'est la preuve qu'ils n'ont pas encore perdu confiance dans les institutions multilatérales que nous avons si laborieusement bâties. Le système onusien est peut-être encore loin de devenir, comme certains le voudraient, un gouvernement mondial qui puisse imposer ses décisions. Mais il est tout aussi loin d'être dominé, comme d'autres voudraient nous le laisser croire, par la "tyrannie de la majorité." Nous devons aller au delà de ces slogans. Nous devons donner un souffle nouveau à nos institutions multilatérales et ce, par des moyens pratiques. Le Canada oeuvrera à la réalisation de cet objectif.